

République Française
Département du Haut-Rhin

Commune de VIEUX-THANN

PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal
de VIEUX-THANN

Séance ordinaire du 22 novembre 2017

L'an 2017 et le 22 novembre à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 17/11/2017 par Monsieur Daniel NEFF, Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : (15)

M. NEFF Daniel, Maire, Mmes Catherine ALLIGNÉ, Monique ARNAULT, Suzanne BARZAGLI, Mireille CHOJETZKI, Estelle GUGNON, Virginie HAGENMULLER, Viviane STOEHR, Marie-Brigitte WERMELINGER. MM. Jean-Louis BIHR, Pascal GERBER, Michel JOLLY, Philippe KLETHI, Jean-Claude SALLAND, Jean-Marc SCHLEICHER.

Procurations : (6)

M. François SCHERR à M. Daniel NEFF – M. René GERBER à Mme Virginie HAGENMULLER -
M. Raymond HAFFNER à M. Philippe KLETHI – M. Thierry MURA à Mme Mireille CHOJETZKI -
Mme SCHNEIDER Solange à M. Michel JOLLY – Mme Sylvie NIMIS-WEYBRECHT à
Mme Marie-Brigitte WERMELINGER

Excusé : (1)

M. Bernard NIMIS

Absent : (1)

M. Paul HUG

A 19 heures, **Monsieur le Maire** :

- **salue** l'assemblée, les auditeurs et la presse ;
- **ouvre** la séance ;
- **donne** lecture des procurations reçues ;
- déplore l'absence d'élus municipaux qui priorisent leur activité associative au détriment de leur mandat.
- **constate** que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer ;

Puis le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- 1 - fixe l'ordre du jour comme suit :

SEANCE PUBLIQUE

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2017

POINT 2 : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

POINT 3 : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

POINT 4 : ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE POUR LE CALCUL DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

POINT 5 : VALIDATION DU PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL

DECISIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

- 2 - désigne comme secrétaire de séance : Mme Estelle GUGNON, adjointe au Maire, et comme secrétaire auxiliaire de séance : M. Hubert MUSIL, directeur général des services par intérim, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POINT N° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2017

(Réf. DE_2017_103)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2017.

POINT N° 2 : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT.

(Réf. DE_2017_104)

Mme Estelle GUGNON, adjointe, expose : il y a lieu de porter à la connaissance du Conseil Municipal le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement présenté par la CCTC. La CCTC composé de 16 communes assure la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif et non-collectif pour 13 communes.

Le territoire est divisé en trois secteurs :

- régie pour les communes de Cernay – Steinbach – Uffholtz – Wattwiller ;

- Gestion déléguée à la Lyonnaise des eaux pour les communes de Bitschwiller-les-Thann – Bourbach-le-Bas – Bourbach-le-Haut – Leimbach – Rammersmatt – Roderen – Thann – Willer-sur-Thur – Vieux-Thann ;
- Gestion par deux syndicats des eaux pour les communes d'Aspach-le-Bas – Aspach-le-Haut – Michelbach – Schweighouse près Thann.

- **QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT L'EAU POTABLE EN 2016**

	<u>SECTEUR EN REGIE</u>	<u>SECTEUR DELEGUE A LA LYONNAISE DES EAUX</u>
Volumes distribués	1 027 458 m ³	1 449 005 m ³
Longueur du réseau	129.527 kms	154 607 kms
Nombre d'abonnés	5 513	7 402
Volumes facturés	879 763 m ³	1 449 005 m ³

- **QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT EN 2016**

	<u>SECTEUR EN REGIE</u>	<u>SECTEUR DELEGUE A LA LYONNAISE DES EAUX</u>
Volumes distribués	885 382 m ³	749 169 m ³
Longueur du réseau EU	104.863 kms	154 kms
Longueur du réseau EP	33.546 kms	42,7 kms
Nombre d'abonnés	5 394	6 992

- La station d'épuration de CERNAY est dimensionnée pour traiter une pollution de 52 500 équivalents-habitants (près de 80 000 par temps de pluie).
- Volumes reçus en entrée du système de traitement : 4 509 336 m³
- Volumes déversés en tête de station : 815 558 m³
- Volumes traités : 4 896 162 m³
- Production de boues : 654 m³
- Le système de traitement est conforme pour l'année 2016 et respecte les normes ainsi que le bon état du milieu naturel.
- L'eau distribuée à VIEUX-THANN est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimique en vigueur.
- Le prix de l'eau au 1^{er} janvier 2017 pour un ménage de référence à VIEUX-THANN pour un volume annuel de 120 m³ est de 1,67€ TTC contre 1,64€ TTC en 2016.

Il est rappelé que les communes de Thann, Vieux-Thann et la zone basse de Leimbach (11 330 hab.) sont alimentées en eau par 4 prises d'eau en rivière, 5 forages et une source. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 06 novembre 1981 et disposent de périmètres de protection. Un apport d'eau du SIAEP de la Vallée de la DOLLER ou du SIVU du Bassin potassique de la HARDT est possible en cas de besoin. L'eau est traitée par filtration sur sable et désinfectée par javellisation avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

Le volume d'eau brute prélevée par la commune de Vieux-Thann (Champ captant DORFMATTEN) pour 2016 est de 198 360 m3 soit une baisse de 26,9% par rapport à 2015 (271 529 m3). Pour rappel la capacité de stockage du réservoir d'eau de Vieux-Thann est de 300 m3.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **prend** acte de la communication du rapport d'activité 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

POINT N° 3 : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL

(Réf. DE_2017_105)

Mme Suzanne BARZAGLI, adjointe, expose : il y a lieu d'ajuster les crédits aux actions engagées ou à venir avant la fin de l'année pour le cas échéant inscrire les montants dans les restes à réaliser au titre de cet exercice budgétaire. Le budget primitif 2017 avait été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal le 29 mars dernier.

Le détail des opérations comptables, explicité en commission des finances, figure dans le tableau ci-dessous :

DM1 / EXERCICE 2017

INVESTISSEMENT					
CHAPITRE	ARTICLE	BP	DM 1	BP + DM	DETAIL
DEPENSES					
20	2031	101 100 €	15 000 €	116 100 €	Etudes BETIR pour la voirie (rue Berger André, carrefour mairie)
23	2313	1 252 600 €	-15 000 €	1 237 600 €	
041	2151	0 €	10 000 €	10 000 €	Transfert des frais d'études au compte d'immobilisation
	21318	0 €	20 000 €	20 000 €	Travaux en régie (bureau du service technique, serre, panneaux)
	2138	0 €	5 000 €	5 000 €	
	2188	0 €	3 000 €	3 000 €	

RECETTES					
041	2031	0 €	10 000 €	10 000 €	Transfert des frais d'études au compte d'immobilisation
	722	0 €	28 000 €	28 000 €	Travaux en régie (bureau du service technique, serre, panneaux)

FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE	ARTICLE	BP	DM 1	BP + DM	DETAIL
DEPENSES					
012	6218	90 000 €	27 000 €	117 000 €	Mise à disposition chargés de missions, remplacement maladies au périscolaire)
014	739223	42 000 €	8 000 €	50 000 €	FPIC en augmentation
RECETTES					
013	6459	90 000 €	35 000 €	125 000 €	Augmentation des remboursements d'indemnités journalières par l'assurance

A M. Jean-Marc SCHLEICHER qui s'interroge sur le remboursement des indemnités journalières du personnel, Mme Suzanne BARZAGLI répond qu'il s'agit essentiellement d'agents relevant de la fonction publique territoriale.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve** cette décision modificative n°1 du Budget Principal 2017.

POINT N° 4 : ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE POUR LE CALCUL DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

(Réf. DE_2017_106)

Mme Suzanne BARZAGLI, adjointe, expose : lors du dernier recensement de la voirie communale validée par le conseil municipal du 02 décembre 2016, la longueur de la voirie était fixée à 9 238,46 mètres suite à l'intégration du lotissement du « LINDEN ». Le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat intègre la longueur de la voirie.

Il y a lieu d'actualiser la longueur de la voirie communale.

Le service technique et la police de la commune ont procédé à une vérification avec un matériel adapté pour le métrage. La voirie communale a une longueur de 15 067 mètres.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **donne** son accord pour fixer la longueur de la voirie communale à 15 067 mètres.

POINT 5 : VALIDATION DU PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL

(Réf. DE_2017_107)

M. le Maire expose : la loi du 19 février 2007, désormais mise en vigueur, a confirmé le plan de formation comme outil de formalisation des besoins en formation des agents des collectivités territoriales. La commune doit désormais se conformer à la législation en adoptant un plan de formation approuvé sur le principe par le Centre de Gestion en date du 14 novembre 2017.

Le plan de formation s'inscrit dans une démarche de gestion des ressources humaines qui permet de développer les compétences nécessaires des agents en adéquation à la réalisation des missions du service public et des projets municipaux.

Le plan répond aux objectifs suivants :

- **Pour la collectivité** : Permettre aux élus de disposer d'un tableau de bord pour une vision globale concernant la formation des agents dans le but d'anticiper, optimiser, développer, actualiser, le potentiel de chaque agent, s'assurer que les agents concernés disposent des habilitations nécessaires (Habilitation électriques, CACES, BAFA, ...).
- **Pour les agents** : Actualiser, développer, leurs connaissances, être en phase avec les évolutions technologiques.

En moyenne le coût annuel des formations des agents s'établit à 10 000 €. Cette somme serait à inscrire au prochain budget 2018 et suivants.

Mme Suzanne BARZAGLI précise que de nombreuses formations gratuites sont dispensées par l'intermédiaire du Centre de Gestion.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **valide** le plan de formation à effet du 1^{er} janvier 2018
- **inscrit** au Budget Primitif 2018 et suivants, au compte 6184, la somme correspondante

DECISIONS DU MAIRE.

(Réf. DE_2017_108)

Le Conseil Municipal est invité :

à entériner les décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre des délégations données par délibérations du Conseil Municipal **en date du 20 juin 2014**, aux termes des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

- **Décisions concernant les concessions au cimetière**

- Accord pour l'achat au nom de la Famille de Feu Fernand VOEGELI d'une concession de case au columbarium n° 2, pour quinze ans, à compter du 25 août 2017.
- Accord pour l'achat au nom de M. José DENECKER d'une concession de tombe, pour trente ans, à compter du 10 octobre 2017.
- Accord pour le renouvellement au nom de la Famille de M. Jean KIRSCH de la concession de tombe, pour quinze ans, à compter du 23 octobre 2017.
- Accord pour l'achat au nom de Mme Claudia SANCHEZ d'une concession de tombe, au nouveau cimetière, pour trente ans, à compter du 25 octobre 2017.
- Accord pour le renouvellement au nom de la Famille WASSMER/NEFF de la concession de tombe, pour trente ans, à compter du 26 octobre 2017.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire rappelle :

- le marché de l'avant qui aura lieu le dimanche 03 décembre 2017 à la salle polyvalente,
- le déplacement d'une délégation le mercredi 06 décembre 2017 à RAMMERSWEIER,
- la fête de Noël des Aînés le dimanche 10 décembre 2017 à la salle polyvalente.
- le conseil municipal mercredi 13 décembre 2017 à 19 heures

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les participants et lève la séance à 19 heures 20.
